

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-675

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2018-675

Réseau communautaire de transports urbains - Réseau TBM 2019 - Modifications du réseau de bus avec l'extension du tramway ligne C à Villenave d'Ornon et autres adaptations liées aux renforts tram et desserte de l'aéroparc - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 31 octobre 2014 a approuvé le choix de Keolis SA comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole.

Par délibérations du 12 juillet 2015, du 8 juillet 2016, du 17 décembre 2016, du 7 juillet 2017, du 16 février 2018 et du 6 juillet 2018, des modifications sur le réseau ont été apportées.

Faisant suite aux réunions sectorielles où la préfiguration du réseau de bus à l'horizon de la ligne C à Villenave d'Ornon a été présentée, des réunions ont eu lieu avec les communes de Villenave d'Ornon et de Bègles afin de valider ce réseau de bus.

I – Ligne C du tramway :

➤ **Offre tramway :**

- L'extension de la ligne C du tramway part de la station Lycée Vaclav Havel pour arriver à la station Villenave Pyrénées soit 1,4 km supplémentaire et 2 nouvelles stations desservies ;
- La fréquence attendue sur la ligne C est de 10' entre 7h et 20h30 et de 20' avant 7h du matin et après 20h30 en jour ouvrable hiver.

Soit 93 000 kms commerciaux déjà intégrés au contrat de délégation de service public.

- **Ouverture d'un nouveau P+R (Parc-relais) : 700 places sont mises à disposition des usagers du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole).**

Les Lianes 5 et 15 ne sont pas modifiées sur le secteur du pont de la Maye.

II – ADAPTATIONS du réseau de bus (voir plan n°1)

Si cette extension de la ligne C du tramway permet une desserte plus structurée du secteur du Pont de la Maye et des communes plus excentrées avec l'ouverture du P+R construit au niveau de la rocade et qui sera le plus grand du réseau TBM, elle ne permet pas de répondre à la forte urbanisation des quartiers Est qui se développent et sont uniquement desservis par la Corol 36 et la Citéis 89.

Aussi, les adaptations suivantes sont proposées :

- Lianes 11 : prolongement de Rives d'Arcins à la place Courréjean,
- Lianes 15 : prolongement de Villenave Bourg à la place Courréjean,
- Corol 36 : modification de la ligne avec terminus à Villenave bourg au lieu de Terres Neuves à Bègles,
- Citéis 89 : modification de son itinéraire et de sa fréquence avec dorénavant une circulation le samedi.

➤ **Commune de Bègles (voir plan n°2)**

Compte tenu de la suppression de la Corol 36 sur un secteur de la commune de Bègles, il est proposé de modifier la ligne 26 et de la prolonger jusqu'au terminus actuel de la Corol 36 en récupérant les 3 arrêts qui n'auraient plus de desserte sans cette ligne.

III – Planning de mise en œuvre et bilan kilométrique

La mise en service de la ligne C est prévue le 2 février 2019.
Le réseau de bus associé se mettra en place le 4 février 2019.

La modification du tramway est déjà prévue au contrat.

L'impact kilométrique pour le bus est de – 4500 kms en année pleine :

- soit un impact sur le forfait de charges de – 29 713 €²⁰¹³,
- pour des recettes estimées à environ + 24 764€²⁰¹³ pour l'année 2019, étant entendu qu'une progression est prévue avec une montée en puissance attendue de la fréquentation.

IV – Enjeux métropolitains

1) Desserte de la zone Aéroparc (voir plan n°3)

Dans l'attente du Bus à niveau de service performant (BNSP) sur l'Aéroparc qui devrait être progressivement mis en service à compter du dernier trimestre 2019, il s'avère nécessaire d'augmenter l'offre sur ce secteur, et notamment aux abords du pôle Thalès.

C'est pourquoi, il est proposé que l'antenne « 5 chemins » de la Lianes 11 fasse un détour par l'avenue Marcel Dassault, en heures de pointe du matin et du soir, et ce dans le sens utile :

- soit une fréquence cumulée de 15' avec la Lianes 11 « Martignas ».

Ce renfort d'offre correspond à 3937 kms commerciaux pour une année pleine.

L'impact estimé sur le forfait de charges est de 15 776€²⁰¹³, pour environ une perte de recettes estimée à 22 556 €²⁰¹³.

Cette adaptation sera réalisée à titre expérimental, dès la rentrée de janvier 2019.

2) Renforts tram

Compte-tenu de la fréquentation croissante sur le réseau et en vue d'essayer de résoudre les problèmes de charge sur le réseau tram, la collectivité a souhaité réaffecter les 4 rames récemment reçues. Ce renfort d'offre mis en place depuis le 10 septembre 2018 est détaillé ci-dessous :

- deux rames sont affectées sur la ligne A pour maintenir les renforts mis en œuvre depuis le 11 décembre 2017 en heures de pointe hiver,
- depuis septembre 2018, ces 2 rames circulent toute la journée sans distinction des heures de pointe et heures creuses,

- deux rames sont affectées sur la ligne B entre Cité du vin et Pessac jusqu'aux vacances de printemps et hors petites vacances scolaires,
- pour répondre à la bonne dynamique de charge de la ligne C sur la section Blanquefort, et en vue d'offrir une fréquence de 10' toute la journée et le samedi après-midi en horaires hiver sur ce secteur, une rame est retirée des services partiels de la ligne C et est affectée sur la portion Blanquefort /Cracovie.

Ce renfort d'offre tramway correspond à :

- 169 508 kms commerciaux.

L'impact estimé sur le forfait de charges est de 821 655€²⁰¹³, pour environ un gain de 457 562€²⁰¹³.

3) Arrêts à la demande

Bordeaux Métropole est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste visant à changer progressivement les pratiques de mobilité afin de confirmer son statut de ville européenne à haute qualité de vie.

Une expérimentation visant à tester l'arrêt à la demande sur le réseau de bus de soirée a été menée à compter du 06 novembre 2017, sur les Lianes 7 et 10 dans un premier temps, ces 2 lignes desservant des secteurs variés et susceptibles de générer de tels besoins : zones d'activités, zones commerciales, campus, habitat dense, notamment.

Cette procédure de descente à la demande a été réservée aux personnes seules.

Cette expérimentation a été réalisée sur une durée de 6 mois à compter de sa mise en place.

Le bilan positif de cette expérimentation amène Bordeaux Métropole à confirmer sur ces deux lignes la poursuite de ce fonctionnement et propose de développer cette expérimentation progressivement sur d'autres lignes telles que les Lianes 1, 9, 11, 2, 3, 6 et 4.

Ce fonctionnement sera mis en place le soir après 22h et ce, pendant la période des horaires d'hiver (de novembre à mai).

V – TRAVAUX

Lorsque des travaux de voirie, permettant le passage des bus, ne sont pas achevés au moment de la mise en service des lignes ou encore que des travaux d'aménagement non liés au réseau interdisent le passage des bus, des itinéraires de substitution seront mis en place.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole,

VU les délibérations n°2015/0394 du 10/07/2015, n°2016-390 du 08/07/2016, n°2016-744 du 16/12/2016, n°2017-411 du 07/07/2017, n°2018-47 du 16/02/2018 et n°2018-361 du 06/07/2018 approuvant des modifications sur le réseau TBM,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de procéder aux ajustements proposés pour la mise en service de la ligne C du tramway afin d'optimiser l'offre de transport urbain et de répondre à de nouveaux enjeux métropolitains,

CONSIDERANT les autres adaptations rendues nécessaires et liées aux renforts tram et à la desserte de l'aéroparc,

DECIDE

Article 1 : les modifications du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) sont approuvées.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense liée à l'exploitation du réseau TBM sera comprise dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport, chapitre 011, compte 604.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

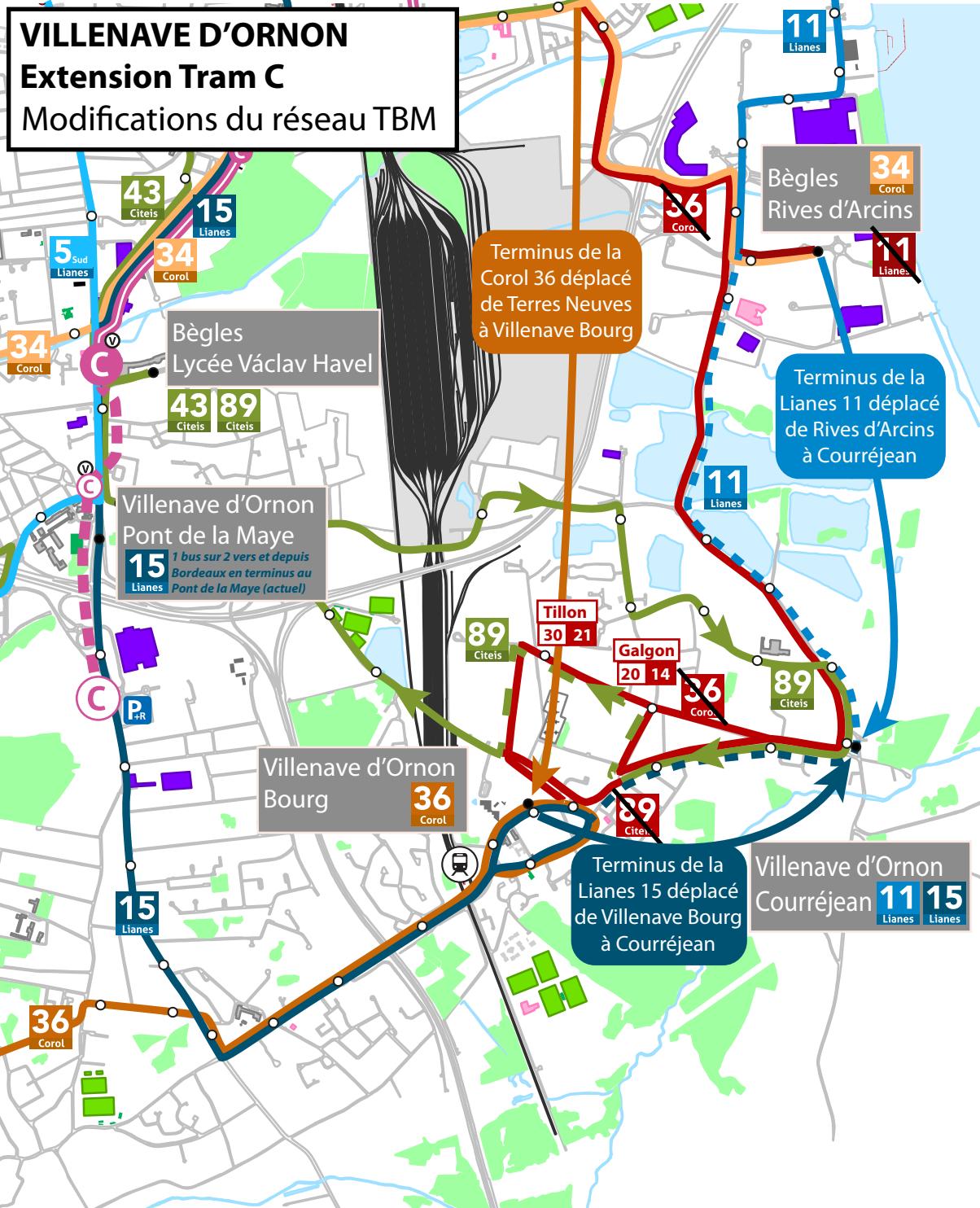
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

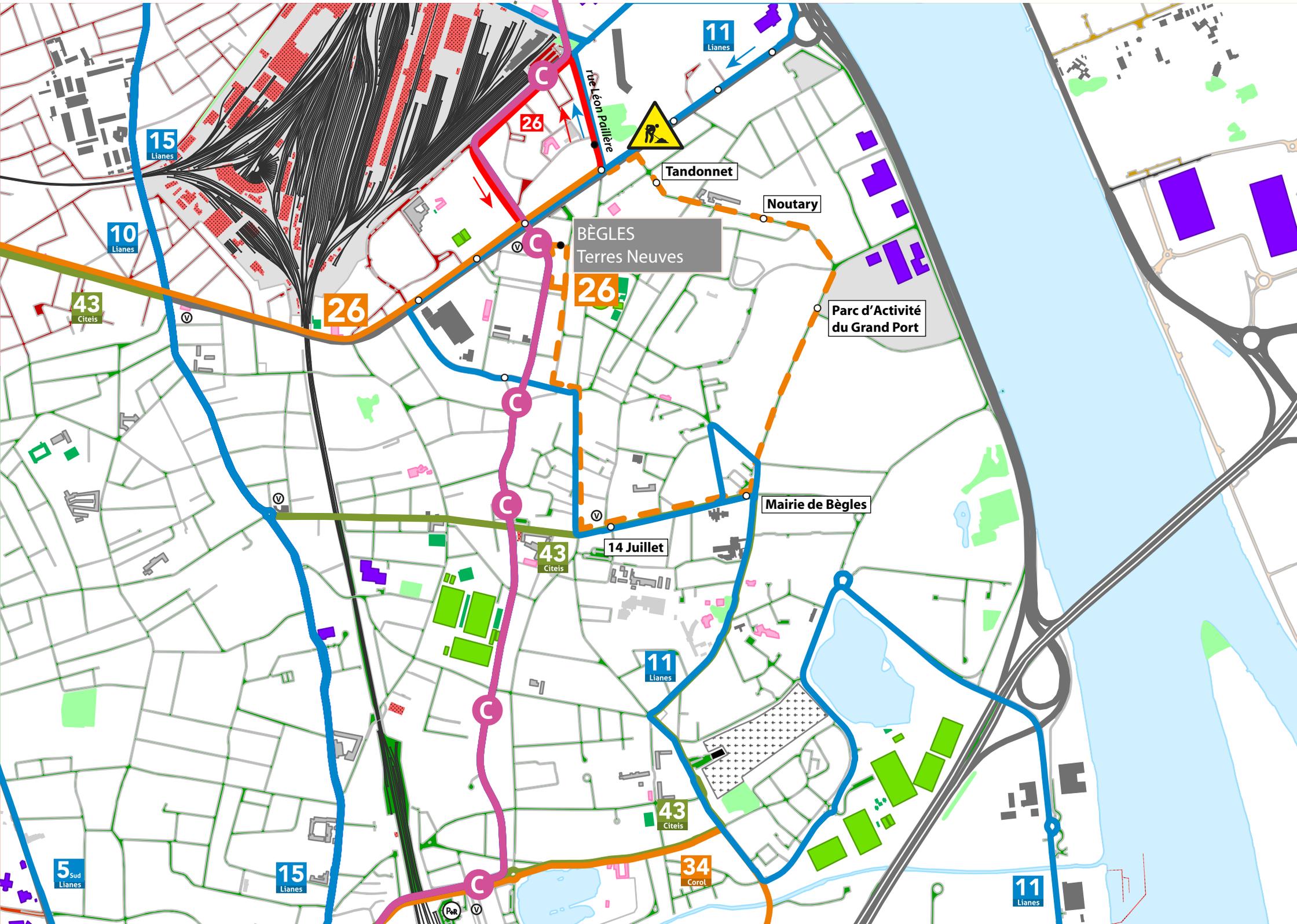
<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---

VILLENAVE D'ORNON

Extension Tram C

Modifications du réseau TBM





15
Lianes

10
Lianes

43
Citeis

26

26

11
Lianes

43
Citeis

14 Juillet

11
Lianes

43
Citeis

34
Carol

11
Lianes

5
Sud
Lianes

15
Lianes

BÈGLES
Terres Neuves

Noutary

Parc d'Activité
du Grand Port

Mairie de Bègles

Tandonnet

rue Léon Pallière

